



## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Département de Saône et Loire

<b>SÉANCE DU : 24 février 2020</b>	<b>Nombre de délégués :</b>	
<b>N° 2020-006</b>	<b>En exercice :</b>	<b>29</b>
<b>Convocation du : 04 février 2020</b>	<b>Présents ou représentés :</b>	<b>19</b>
<b>Affichage du : 04 février 2020</b>	<b>Absents :</b>	<b>8</b>
<b>Objet de la délibération : Demande de subvention travaux de restauration de la continuité Ecologique seuil d'irrigation de Saint Léger les Paray et passage à gué de Blanzay</b>		

L'an deux mille vingt le vingt-quatre du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Perrecy-les-Forges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M Jean Paul LUARD		X		Pouvoir à M BALLOT
	M Jean Marc FRIZOT	X			
	M Jean François RIZET	X			
	M Guillaume JACOB		X		M Christophe DESCHAMPS
	M Marcel MARTIN		X		
	Mme Paulette MATRAY	X			
	M Michel FURNO	X			
	M Joachim LOPES			X	
	M Joël DUBAND	X			
	M Christian SOROKA	X			
	M Bernard VILETTE			X	
	M Gilles TOUILLON	X			
	Mme Danielle LUCIEN	X			
	M Jean Claude LAGRANGE		X		M Guy BOGUET
	Mme Sylvie LECOEUR			X	
	M Jean Marc HIPPOLYTE			X	
M Marc REPY			X		M Pierre-Alain CHAGNIOT
M Alain BALLOT	X				
Communauté de Communes du Grand Charolais	M Pascal LOPES DE LIMA	X			
	M Bruno PICHARD	X			
	M Gilles PERRETTE	X			
	Mme Martine DESPLANS		X		Pouvoir à M FRIZOT
	M Yves BAYON			X	
	M Pascal MOREAU			X	
	M Jean Marc PESSIN	X			
	M Jean Yves GRILLET		X		
	M Claude DUCROUX	X			
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD			X	
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	

**Secrétaire de séance : Bruno PICHARD**

.../...

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux du contrat territorial et dans le cadre de la politique de restauration de la continuité écologique, le Syndicat poursuit ces travaux d'aménagement des ouvrages infranchissables.

Une étude d'inventaire a permis de cibler plusieurs seuils concernant des ouvrages d'art : pont agricole ou pont routier.

Avec l'accord des propriétaires, le Syndicat souhaite réaliser l'aménagement de plusieurs ouvrages :

- Seuil d'irrigation au lieu-dit Le Breuil – commune de Saint Léger les Paray
- Seuil du passage à gué au lieu-dit Sauvage d'en bas– commune de Blanzay

L'aménagement de l'ancien seuil d'irrigation au lieu-dit sur la commune de Saint Léger les Paray consiste en la démolition des ouvrages bétons et à l'aménagement du lit au droit du seuil. Le coût des travaux est estimé à 5 000 € HT.

L'aménagement du passage à gué au lieu-dit Sauvage d'en bas sur la commune de Blanzay consiste à la démolition du seuil en enrochement et au remplacement par un pont agricole. Le coût des travaux est estimé à 35 000 € HT.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** le Président à solliciter les financeurs au taux maximum (AELB, Région, Feder, etc...) pour ces projets d'aménagements et à mettre en œuvre toutes les procédures administratives (dossier loi sur l'eau, etc...) et financières pour la réalisation de ces aménagements.

**Autorise** le Président à signer les conventions de partenariat avec les propriétaires de ces ouvrages.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

